

## **Numérisation du plan cadastral - Avenant à la convention du 22 novembre 1995**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Par délibération du 2 juillet 2003, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) a décidé de se doter, en partenariat avec la Direction Générale des Impôts du cadastre numérisé de ses communes membres.

Ainsi, la CAGB disposera d'un outil de travail informatisé indispensable à l'accomplissement de ses missions et de celles de ses partenaires, notamment l'AUDAB.

Le protocole national de partenariat établi par le Ministère des Finances repose sur une convention multipartite définissant les obligations de chacun et ouvrant les droits d'utilisation aux différents signataires.

La Ville de Besançon bénéficiant déjà d'une telle convention et du cadastre numérisé, il conviendrait d'associer la CAGB à cette convention.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer et, en cas d'accord, à autoriser M. le Maire à signer l'avenant à intervenir à la convention passée entre la Ville de Besançon et la Direction Générale des Impôts.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 7 avril 2004*